



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 8 mars 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir d'Olivier BERTHET
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicole FALCETTA
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Jean-Christophe EICHENLAUB
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Christophe LUPO	Responsable Patrimoine et Travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1^{er} mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 131 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 20 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2018
Exécutoire le : 15 MARS 2018
Affichée le : 15 MARS 2018
Visée le : 15 MARS 2018

MARCHES PUBLICS**Marché n°2017-43 :****Exploitation des déchetteries****Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS)
Avenant n°1**

Monsieur le Président rappelle que l'exploitation des déchetteries de Grand Lac est soumise, du fait de la fusion au janvier 2017, à la coexistence de plusieurs marchés :

- Le marché 2014-14, applicable sur les déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget-du-Lac jusqu'au 30/06/2018,
- Le marché 15 CCH 01, applicable sur la déchetterie de Chindrieux jusqu'au 31/10/2018,
- Le marché FCS 2013-11, applicable sur la déchetterie d'Entrelacs-Albens, échu au 31/12/2017,
- Le marché 2017-43, marché qui reprend de manière échelonnée, à compter du 01/01/2018, les échéances des différents marchés cités ci-dessus pour ne faire qu'un marché unique sur l'ensemble des déchetteries de Grand Lac.

Par marché de services 2017-43 relatif à l'exploitation des déchetteries, Grand Lac a confié à l'entreprise VALESPACE, domiciliée 928 Avenue de la Houille Blanche, 73000 CHAMBERY, la gestion des déchets dangereux dans le cadre du lot 3.

Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande de 3 ans à compter de la notification du 1^{er} janvier 2018.

Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières,
- Lot 2 : transport et traitement des déchets banals hors déchets verts,
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS).

Objet de l'avenant 3 :**Transfert du lot 3 du marché :**

Les prestations objet du marché étaient exécutées par VALESPACE.

TRIALP, associé minoritaire de VALESPACE, a racheté le fonds de commerce déchets dangereux de VALESPACE. Cette dernière et TRIALP ont convenu de la cession du marché à TRIALP, sous réserve de l'accord de la collectivité.

La collectivité ayant été informée de cette cession et l'acceptant sans réserves, les parties ont convenu de conclure le présent avenant au marché.

Ainsi, VALESPACE et la collectivité acceptent que le marché et les droits et obligations attachés à ce dernier soient transférés à TRIALP, qui accepte à son tour la cession.

Par conséquent, TRIALP se substitue intégralement, à compter du 01/01/2018 et jusqu'au terme du Marché, dans l'ensemble des droits et obligations de VALESPACE au titre du Marché et s'engage sans aucune réserve à respecter toutes les dispositions dudit marché.

Dénomination des déchets :

Plusieurs catégories de déchets dangereux n'étaient pas expressément mentionnées et étaient assimilées à des produits semblables. Le fait de les identifier ne modifie pas le prix de traitement de ces produits déjà pratiqué par le prestataire. Les acides, bases et produits phytosanitaires sont indexés au prix des aérosols, les comburants sur celui des produits de laboratoire.

Aussi, huit lignes supplémentaires sont ajoutées au BPU :

- Acides, transport
- Acides, traitement

- Bases, transport
- Bases, traitement

- Produits phytosanitaires, transport
- Produits phytosanitaires, traitement

- Comburants, transport
- Comburants, traitement

Le BPU complet est annexé au présent avenant.

Ces modifications n'entraînent pas d'impact financier pour la collectivité.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 3 du marché n°2017-43,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché n°2017-43 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 8 mars 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Marché n°2017-43
Exploitation des déchetteries

LOT N°3
Transports et traitement des déchets dangereux
(hors filière eco-DDS)

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

La Société VALESPACE, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 928, avenue de la Houille Blanche - Z.I. de Bissy - 73100 CHAMBERY, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 399 619 147, Représentée par Madame Armelle HANROT, agissant en qualité de Directeur Général, Ci-après dénommée:« VALESPACE »

ET

La société TRIALP, Société Anonyme dont le siège social est situé 928 avenue de la Houille Blanche, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 353 525 355, Représentée par Monsieur Jean-Louis HOFBAUER, agissant en qualité de Directeur Général, Ci-après dénommée « TRIALP »

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de service relatif à l'exploitation des déchetteries, Grand Lac a confié à l'entreprise Valespace, domiciliée 928, avenue de la Houille Blanche - Z.I. de Bissy - 73100 CHAMBERY, la gestion des déchets dangereux dans le cadre du lot 3.

Il s'agit d'un marché accord cadre à bon de commande, décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Accueil du public, valorisation fine de certaines matières
- Lot 2 : Transport et traitement des déchets banals
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS.)

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

2.1/ Transfert du lot 3 du marché

Les prestations objet du marché étaient exécutées par VALESPACE.

TRIALP, associé minoritaire de VALESPACE, a racheté le fonds de commerce déchets dangereux de VALESPACE. Cette dernière et TRIALP ont convenu de la cession du marché à TRIALP, sous réserve de l'accord de la collectivité.

La collectivité ayant été informé de cette cession et l'acceptant sans réserves, les Parties ont convenu de conclure le présent avenant au marché.

Ainsi, VALESPACE et la collectivité acceptent que le marché, ainsi que les droits et obligations attachés à ce dernier, soient transférés à TRIALP, qui accepte à son tour la cession.

Par conséquent, TRIALP se substitue intégralement, à compter du 01/01/2018 et jusqu'au terme du Marché, dans l'ensemble des droits et obligations de VALESPACE au titre du Marché et s'engage sans aucune réserve à respecter toutes les dispositions des dudit Marché.

2.2/ Dénomination des déchets

Plusieurs catégories de déchets dangereux ne sont pas mentionnées alors qu'elles sont triées et identifiées par le prestataire. Le fait de les ajouter ne modifie pas le prix de traitement de ces produits déjà pratiqué par le prestataire. Les acides, bases et produits phytosanitaires sont indexés au prix des aérosols, les comburants sur celui des produits de laboratoire.

Aussi, huit lignes supplémentaires sont ajoutées au BPU :

Acides, transport
Acides, traitement

Bases, transport
Bases, traitement

Produits phytosanitaires, transport
Produits phytosanitaires, traitement

Comburants, transport
Comburants, traitement

Le BPU complet est annexé au présent avenant.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Les objets de l'avenant n'ont aucun impact financier sur le présent marché.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour la société Trialp

Pour la société Valespace

Pour Grand Lac

Jean Louis HOFBAUER
Directeur Général

Armelle HANROT
Directrice Générale

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir
Adjudicateur

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

1500 boulevard Lepic – BP 610
73106 AIX LES BAINS CEDEX
CS20606
Tél. 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 77

Marché n° 17/43

MARCHE DE SERVICE À BONS DE COMMANDE

Exploitation des déchetteries de Grand Lac

- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS)

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.)

BORDEREAU DES PRIX – LOT 3

NB : il sera tenu compte de l'article 3.1 de la loi de finances n°98-1266 du 30 décembre 1998 relatif à l'application du taux réduit de TVA aux prestations de collecte et de tris sélectifs des déchets ménagers et assimilés et aux prestations de traitement de ces déchets. Les prestations devront donc être facturées avec une TVA à 10 %.

Les prix unitaires représentent les coûts réellement facturés par l'entreprise à la collectivité, recettes éventuelles déduites et intégrant toutes les prestations décrites au CCTP et CCAP, y compris la fourniture des contenants de stockage des déchets. Le montant des recettes sera précisé. Si le montant exprimé est une recette pour la collectivité il sera noté négativement, si c'est une dépense, il sera noté positivement.

Désignation		Prix forfaitaires en € HT / kg	Prix forfaitaires en € TTC / kg
Batteries	Transport	0.15	0.17
	Traitement	-0.25	-0.25
Extincteurs	Transport	0.15	0.17
	Traitement	0.25	0.28
Radiographies	Transport	0.15	0.17
	Traitement	0	0
Tubes Néon	Transport	0.15	0.17
	Traitement	0	0
Ampoules basse consommation	Transport	0.15	0.17
	Traitement	0	0
Cartouches de gaz	Transport	0.15	0.17
	Traitement	3.30	3.63
Bouteilles de gaz consignées	Transport	0.15	0.17
	Traitement	0.20	0.22
Bouteilles de gaz non consignées	Transport	0.15	0.17
	Traitement	3.30	3.63
Appareils contenant du mercure	Transport	0.15	0.17
	Traitement	3.30	3.63

Aérosols hors EcoDDS	Transport	0.15	0.17
	Traitement	1.70	1.87
Produits de laboratoire	Transport	0.15	0.17
	Traitement	3.30	3.63
Produits non identifiés	Transport	0.15	0.17
	Traitement	3.30	3.63
Peintures et produits pâteux hors EcoDDS	Transport	0.15	0.17
	Traitement	0.55	0.61
Solvants hors EcoDDS	Transport	0.15	0.17
	Traitement	0.62	0.68
Emballages vides souillés hors EcoDDS	Transport	0.15	0.17
	Traitement	0.62	0.68
Acides	Transport	0.15	0.17
	Traitement	1.70	1.87
Bases	Transport	0.15	0.17
	Traitement	1.70	1.87
Produits phytosanitaires	Transport	0.15	0.17
	Traitement	1.70	1.87
Combustibles	Transport	0.15	0.17
	Traitement	3.30	3.63

Fait en un seul original, le

Signature et cachet

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-43 - Exploitation des déchetteries - Lot n.3 : transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS) - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 15/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 15/03/2018

Numéro de l'acte : d2258 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180308-d2258-DE

Date de décision : 08/03/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires